

passage de sa Bible qu'il avait si souvent lu et relu : *Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus... et veni, sequere me.* (1) *Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez... puis venez et me suivez.*

Et, au lieu de s'en aller tout triste, comme le jeune homme riche de l'Évangile, notre généreux ami renonça de gaieté de cœur aux biens passagers que lui destinait son grand-père, pour suivre l'appel du Divin Maître et marcher à sa suite parmi les pauvres dans l'Église catholique.

Ce qu'il appréhendait ne tarda pas à se réaliser. Son grand-père, irrité en apprenant la conversion de son favori d'autrefois, ajouta de suite à son testament un codicile comportant cette clause : *Vu que son petit-fils avait renoncé à la foi de ses pères et embrassé les erreurs de l'Église romaine, en conséquence le susdit legs de 70.000 piastres devait être annulé et le montant devait être confié en fidéi-commis aux autorités du séminaire de l'Union théologique de New-York.*

Les avocats du jeune Bayley contestèrent le codicile, pour influence indue et incapacité. La Cour supérieure de la cité de New-York décida en faveur du jeune Bayley, mais la Cour d'appel renversa ce jugement et maintint le codicile.

On affirme que l'intention de notre converti était qu'en obtenant gain de cause, il emploierait l'argent à fonder un hôpital, dans le diocèse de New-York, pour recueillir les prêtres âgés et infirmes.

En apprenant la décision de la Cour, c'est à peine si un léger nuage passa un instant sur sa figure ; et aussitôt il fit cette belle remarque, qui lui était familière :

« Dans cent ans d'ici, les choses en viendront au même ; qu'aurons-nous besoin alors des biens de ce monde ? » (2)

---

(1) Math., xix, 21, 22.

(2) Nous avons puisé une bonne partie de ces détails dans l'ouvrage de M. Richard Clarke cité plus haut, qui lui-même les a pris dans le journal de M. Bayley.

Quant à ce qui suit, nous nous en rapporterons à la *Catholic Encyclopedia*, dont les six premiers volumes viennent d'être publiés et se trouvent à la bibliothèque de l'Archevêché de Québec.

Le tout nous paraît être exact, comme on peut en juger en consultant Gilmory Shea (vol. IV, pages 407 et suivantes), qui corrobore ce que nous avons écrit.